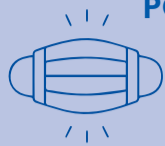


PORT DU MASQUE



EN EXTÉRIEUR :

Le port du masque en extérieur n'est pas obligatoire.

EN INTÉRIEUR :

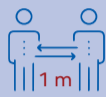
- À l'occasion des enseignements et des autres activités pédagogiques se déroulant en intérieur, le port du masque est fortement recommandé pour les étudiantes et étudiants.
- En dehors des enseignements et autres activités pédagogiques, il reste obligatoire à l'intérieur pour le personnel et pour tous.

HYGIÈNE DES MAINS



Il est demandé aux membres de la communauté universitaire de pratiquer une hygiène régulière des mains, à l'eau et au savon de préférence ou par friction hydroalcoolique et notamment avant et après chaque contact avec des objets ou des points de contact.

RÈGLES DE DISTANCIATION GÉNÉRALES



Une distanciation physique d'un mètre minimum, même avec le port du masque, est recommandée dès lors qu'elle est possible.

RESPECT DES AUTRES GESTES BARRIÈRES

Les membres de la communauté universitaire doivent respecter les gestes barrière en toutes circonstances :

- Se saluer sans contact physique ;
- Éviter de se toucher le visage ;
- Tousser ou éternuer dans son coude ;
- Se moucher dans un mouchoir à usage unique.



PASSE SANITAIRE

Le passe sanitaire n'est plus requis ni pour le personnel ni pour les usagers dans le cadre des activités universitaires (formation et recherche) et des événements organisés en son sein.

CAS POSITIFS

Si la survenance de symptômes suspects chez un membre de la communauté, personnel ou étudiant a lieu sur le campus, la personne met immédiatement un masque et contacte l'ingénieure HSE au 29 00 42.



Toute personne diagnostiquée positive à la COVID-19 est invitée à en informer la référente COVID-19 de l'établissement (hse@unc.nc).



PERSONNES CONTACTS À RISQUE (PCAR)

Une personne contact à risque est une personne ayant été en contact avec un cas positif sans mesure de protection efficace.

Je suis vaccinée/vacciné	
Je suis cas positif	Je suis personne contact à risque
Isolement de 5 jours, suivi de 7 jours de mesures barrière strictes	Pas de quarantaine mais respect des mesures barrière strictes pendant 7 jours
Pas de test à l'issue	En cas d'autotest positif ou de symptômes, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique
Après 48h, si je n'ai pas ou si j'ai peu de symptômes, l'isolement est levé	Les adultes vulnérables doivent contacter leur médecin traitant
Dérogation : je peux travailler si je suis travailleur prioritaire ou essentiel et si je n'ai aucun symptôme	

Je suis non vaccinée/vacciné, ou j'ai un schéma vaccinal incomplet	
Je suis cas positif	Je suis personne contact à risque
Isolement de 7 jours, suivi de 7 jours de mesures barrière strictes	Pas de quarantaine mais respect des mesures barrière strictes pendant 7 jours
Pas de test à l'issue	En cas d'autotest positif ou de symptômes, il convient de confirmer le résultat par un test antigénique
Au 5 ^e jour, si je n'ai pas ou si j'ai peu de symptômes depuis 48h et que mon test est négatif, l'isolement est levé	Les adultes vulnérables doivent contacter leur médecin traitant
Pas de dérogation possible : je ne peux pas travailler	

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX ET MATÉRIELS



Le nettoyage de tous les locaux (bureaux et salles de cours) est effectué conformément aux recommandations faites en la matière par les autorités locales compétentes et aux contrats signés avec les opérateurs.

UTILISATION DES LOCAUX DES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

Les BU sont ouvertes à toutes et tous, **le port du masque y est obligatoire.** Il convient de se conformer aux instructions affichées dans les locaux.



Il est formellement interdit de boire et de manger dans les locaux et sur l'atrium et la terrasse de la BU centrale.



SPORT LOISIR

L'utilisation de la salle de musculation en autonomie est autorisée aux heures où un moniteur est présent ; il convient de se conformer aux instructions affichées dans les locaux.